

Le 09/03/21

## « VOLEURS, MENTEURS, TRICHEURS » « PAS UNE MINUTE DE PLUS »

La loi de la Transformation de la fonction publique dans son article 47 a supprimé la disposition légale qui prévoyait la possibilité de maintenir des régimes de travail inférieur à la barrière des 1607 heures comme à ROUEN.

A ce jour la loi ne précise AUCUNE notion de minimum ou de maximum pour les 1607 heures.

Si l'on extrait les quatre phrases contenues dans le document de présentation de la DRH :

- « La loi d'août 2019 de transformation de la fonction publique impose entre autre.... »,
- « La ville doit délibérer d'ici fin juin 2021 sur un nouveau règlement du temps de travail... »
- « 35 heures par semaine constitue un plancher et un plafond.... »
- «Reposer des règles claires et équitables.... »

La municipalité a déjà rédigé sa délibération et s'en tape comme de l'an 40 des ateliers, du dialogue social, de la concertation.....du service public et de ses usagers, mais aussi et surtout des métiers exercés, des spécificités de nos services.

L'augmentation du temps de travail, qui est à la fois facteur de stress, de fatigue, de tension pour les agents est conçue comme une opportunité considérable pour permettre à l'employeur de faire des économies sur le dos et la santé des agents.

### « VOLEURS »

Pour illustrer notre propos, nous dénonçons l'escroquerie engagée par la Municipalité pour « **VOLER** » 5 jours de congés, dans un premier temps, car quand on aime on ne compte pas, de ce fait nous travaillerons une semaine en plus.

Cette déréglementation généralisée entrainera une flexibilité accrue des horaires, une annualisation supprimant cycle et borne, ignorant la notion de dimanches et de jours fériés. A cela s'ajoute les milliers d'heures supplémentaires que la mairie pourra récupérer sur le dos des agents et des cadres travaillant dans certains secteurs. L'annualisation généralisée fera que le travail du samedi ou du dimanche ne sera plus bonifié. On peut compenser tout cela ?



## **« MENTEURS »**

La loi d'août 2019 n'impose rien, et d'ailleurs il est étonnant que sur le plan national il y ait encore plus de 57 % des administrations concernées qui soient encore avec leurs « avantages » acquis collectivement et qui traduisent les spécificités et sujétions des métiers.

La ville de Rouen devait délibérer en conseil municipal fin d'année 2021 et subitement on change les règles du jeu pour « rester le petit doigt sur la couture du pantalon de Macron » et cautionner sa politique d'économie de 800 millions d'euros au détriment des fonctionnaires on avançant la mouture à Juin 2021.

## **« TRICHEURS »**

Cette constitution d'ateliers est une parade dans lesquelles les agents formuleront eux-mêmes des idées qui vaudront en quelque sorte approbation avec une fausse concertation.

Comme les questions sont imposées, nous pensons que les réponses sont déjà actées.

Donc aux agents de poser en priorité leurs questions. Et à l'administration de leur présenter la lettre de cadrage fixant les marges de négociation.

Celles-ci se résument à 35 heures pour le plancher, et 35 heures pour le plafond, ce qui dans la présentation de l'administration laisse peu d'espace.

**Chacun sait par expérience que lorsque des groupes de travail sont créés c'est que le projet est déjà bien ficelé. Nous faisons sur ce plan « confiance » à la municipalité pour ressortir de ses cartons quelques « saloperies » qui n'ont pu aboutir les années antérieures.**

**Déconfinez-vous et venez nous rejoindre à la CGT.**

**Et oui, « TRICHEURS, MENTEURS, VOLEURS » n'ont pas un ordre préférentiel et sont interchangeable selon votre préférence, mais ils méritent d'être dénoncés et combattus sur leur propre terrain par une présence offensive du personnel avec la CGT.**



**NON AU VOL DE NOS CONGES.  
PAS UNE MINUTE DE PLUS.**